

Notice d'information concernant la protection des données à caractère personnel des étudiantes et étudiants de l'ENS-PSL

Préambule :

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personne et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- le « responsable de traitement » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est l'École normale supérieure (ENS-PSL) ;
- le « sous-traitant » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;
- les « utilisateurs » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et leurs données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement ;
- les « destinataires » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des salariés du Responsable de traitement que des organismes extérieurs (établissements, organismes sociaux, Crous, etc.).

Le RGPD, en son article 12, impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Les principaux textes réglementaires sont accessibles en [cliquant ici](#).

L'Utilisateur s'engage à ce que les données à caractère personnel le concernant communiquées lors de son inscription soient à jour, exactes, complètes et non équivoques.

L'ENS-PSL s'engage à conserver toutes les données à caractère personnel collectées et à ne les partager que dans certaines circonstances et conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le transfert des données à caractère personnel collectées par l'ENS-PSL n'est pas autorisé en dehors de l'Espace Economique Européen. Toutefois, dans certains cas, l'ENS-PSL peut être amené à procéder à des transferts de données hors de l'Union Européenne. Dans ce cas, l'ENS-PSL s'engage à conclure avec les personnes destinataires des données transférées, un engagement de confidentialité et de sécurité des données garantissant un niveau de protection adéquat.

La sécurité des données à caractère personnel fait partie des priorités de l'ENS-PSL, responsable de traitement. Elle s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables sur le plan administratif et

technique pour empêcher toute divulgation, utilisation, altération ou destruction des données à caractère personnel qu'un Utilisateur lui fournit (contrôle des accès, sécurisation des mots de passe, accès selon des habilitations spécifiques, etc.).

I. Les données collectées lors des concours

1. Responsable de traitement

Pour les Concours Préparatoires aux Grandes Ecoles (Concours CPGE), les informations relatives au RGPD sont disponibles sur chacun des portails des applications opérés par les responsables des concours (SCEI, ENS-PSL, ENS-Lyon, ENS-Paris Saclay).

Pour les concours propres en Lettres et Sciences de l'ENS-PSL (concours normalien étudiant, sélection internationale, bourses Olympiques), l'École normale supérieure-PSL est responsable de traitement des données collectées pour l'organisation et la gestion de ces concours.

Ce traitement est obligatoire, vous ne pouvez pas vous y opposer sauf à renoncer à vous inscrire pour candidater aux formations de l'ENS-PSL. Il est expressément précisé aux Utilisateurs que le traitement de ces données selon les finalités mentionnées ci-après sont rendues nécessaires pour l'exécution de missions d'intérêt public au sens de l'article 6 e) du RGPD. Elles sont fournies par tout candidat qui souhaite s'inscrire aux concours de l'ENS-PSL.

Dans un objectif de minimisation des données collectées, certains éléments peuvent être indiqués comme facultatifs.

2. Les données concernées

L'ENS-PSL recueille et traite une série d'informations et de données pour la gestion des concours organisés par l'ENS-PSL. Elle comprend pour chaque candidat :

- Les noms et nom d'usage, prénoms et prénom d'usage, civilité le cas échéant, nationalité, date et lieu de naissance ;
- Les coordonnées : numéro de téléphone, adresse postale complète et adresse électronique ;
- Les données sur la scolarité antérieure et postérieure au bac : établissement, diplôme de fin d'études secondaire, relevé de notes, résultats de concours ;
- Le statut de boursier sur critères sociaux ;
- Les documents associés à la candidature en fonction du concours concerné : CV sans photographie, lettre de motivation, les copies de diplômes, le projet de recherche ou d'études assorti d'une bibliographie le cas échéant, lettres de recommandations, certificat d'obtention d'une médaille d'argent ou d'or aux Olympiades internationales de mathématiques ou de physique.

Le caractère obligatoire des informations est signalé à l'Utilisateur au moment de la collecte des données (formulaire de candidature et dossier de candidature).

3. Les finalités

Les données du ou de la candidate sont collectées pour les finalités suivantes :

- Gestion et traitement des candidatures dans le cadre de l'organisation et la gestion des concours de l'ENS-PSL ;
- Communication liée à l'organisation et au déroulement des concours ;
- Réalisation de traitements à des fins d'études et de statistiques destinées principalement à l'amélioration des services et du suivi des concours (études, bilans, indicateurs).

4. Les destinataires

Au sein de l'ENS-PSL : les personnes en charge de l'organisation et de la gestion des concours notamment de la direction générale des services (service des concours, de la scolarité et des thèses, Pôle Pilotage, Centre de ressources informatiques) et les jurys de concours. Peuvent être

destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel enregistrées dans le traitement, à raison de leurs attributions et dans la stricte limite de l'exercice de leurs compétences et du besoin d'en connaître : toute autre personne habilitée au sein de l'ENS-PLS dont les fonctions sont concernées directement par la mise en œuvre du traitement.

5. La durée de conservation des données

Les données collectées sur la ou le candidat sont conservées en base active pour une durée maximale d'un an, puis versées en base d'archives intermédiaires pour une durée de six mois supplémentaires, sauf dans l'hypothèse d'un recours administratif ou contentieux nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure juridictionnelle. Passée cette période, seules certaines données sont conservées pour la durée prévue par le code du patrimoine.
Les données de connexion sont conservées un an.

6. Communication des données à caractère personnel des Utilisateurs

L'ENS-PSL s'engage à conserver toutes les données à caractère personnel collectées et à ne les partager que dans certaines circonstances et conformément aux dispositions réglementaires applicables.

L'ENS-PSL peut également être amenée à communiquer les données concernant les Utilisateurs dans les cas suivants :

- En réponse à une procédure judiciaire ou administrative de toute nature ou à des mesures d'application de la loi réclamées par les autorités compétentes;
- Pour se conformer à ses obligations légales et réglementaires notamment vis-à-vis d'autorités administratives, pour protéger les droits et/ou la sûreté d'un individu et d'empêcher les problèmes de fraude, de sécurité ou techniques.

L'ENS-PSL peut donner un accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs à des prestataires de services tiers, agissant en tant que sous-traitants au sens du RGPD, pour exécuter des services notamment de gestion de base de données, d'hébergement, de stockage, de développement et de maintenance informatique. Ces prestataires n'auront accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs que pour exécuter ces services et seront tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité.

II. Les données de la scolarité

1. Responsable de traitement

L'École normale supérieure (ENS-PSL) est responsable de traitement en matière de scolarité, de gestion des enseignements et des étudiants.

Ce traitement est obligatoire, vous ne pouvez pas vous y opposer sauf à renoncer à vous inscrire aux formations de l'ENS-PSL. Il est expressément précisé aux Utilisateurs que le traitement de ces données selon les finalités mentionnées ci-après sont rendues nécessaires pour l'exécution de missions d'intérêt public au sens de l'article 6 e) du RGPD. Elles sont fournies par tout étudiant et toute étudiante souhaitant s'inscrire aux formations de l'ENS-PSL.

Dans un objectif de minimisation des données collectées, certains éléments peuvent être indiqués comme facultatifs.

2. Les données concernées

L'ENS-PSL recueille et traite une série d'informations et de données pour la gestion de la scolarité, des enseignements et des étudiants. Elle comprend pour chaque étudiante et étudiant :

- Les noms et nom d'usage, prénoms et prénom d'usage, civilité le cas échéant, nationalité, date et lieu de naissance ;

- L'identifiant national étudiant (INE) ;
- Les coordonnées : numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), adresse postale complète, adresse de courrier électronique personnel;
- Une photographie d'identité le cas échéant;
- La situation professionnelle : les établissements précédents, les diplômes obtenus et l'année ;
- Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) des parents ou tuteurs ;
- Les nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale complète et adresse électronique pour le contact d'urgence (parents, tuteurs,...) ;
- L'attestation de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) ;
- Les justificatifs de réussite du niveau antérieur (diplôme, attestation de réussite ou relevé de notes) ;
- Boursiers : Justificatif d'attribution de bourse, échelon et RIB ;
- L'horodatage : informations sur la date et heure de validation ou modification du formulaire ou de pièces justificatives.

Des copies des pièces justificatives peuvent être demandés :

- Pièce d'identité (copie carte d'identité française ou passeport) ;
- Attestation de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) ;
- Justificatif de réussite du niveau antérieur (diplôme, attestation de réussite ou relevé de notes) ;
- Normalien.nes-fonctionnaires stagiaires : RIB, numéro de sécurité sociale (NIR) dans les conditions fixées par le décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire (paie et obligations légales connexes)
- Boursiers : justificatif d'attribution de bourse, échelon et RIB ;
- Internationaux : dernier diplôme et, si langue autre que français ou anglais, traduction certifiée conforme du dernier diplôme étranger ;
- Justificatif d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires bénéficiant d'une exonération du gouvernement français ou d'une ambassade ;
- Pupilles de la nation : justificatif pour les pupilles de la nation.

Le caractère obligatoire des informations est signalé à l'Utilisateur au moment de la collecte.

3. Les finalités

En tant que responsable de traitement, l'ENS-PSL gère les données à caractère personnel de façon licite et loyale en respectant les droits des Utilisateurs.

Les données de l'étudiant à l'ENS-PSL sont collectées pour les finalités suivantes :

- Gestion des inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants et étudiantes aux formations de l'ENS-PSL ;
- Gestion comptable des paiements ;
- Gestion de la paie pour les Normalien.nes fonctionnaires stagiaires ;
- Gestion des enseignements (emploi du temps, planification des cours, assiduité, activité et charge d'enseignement, saisie des notes...) ;
- Préparation des sessions d'examen et gestion des épreuves ;
- Gestion des résultats (validation des formations, jurys de diplomation, remises de diplôme,...) ;
- Gestion des mobilités en France et à l'international ;
- Gestion des modalités spécifiques de scolarité (bourses, congés, aménagement...) ;
- Gestion des thèses ;
- Gestion de la vie étudiante : organisation et gestion d'évènements socio-culturels internes et externes, l'accompagnement des initiatives étudiantes ;
- Gestion des élections pour le renouvellement des instances de l'École et de l'Université PSL;

- Alimentation du référentiel et gestion des services fournis par l'ENS-PSL (accès aux bâtiments et locaux, aux services numériques, à la restauration,...);
- Gestion de l'accès aux bibliothèques et services associés (prêt d'ouvrage...);
- Communication pédagogique, évènementielle, et autres besoins de communication générale de l'École ;
- Mise en œuvre et réalisation de traitements à des fins d'études et statistiques destinées principalement à l'amélioration des services, de l'offre de formation et du suivi des carrières: études, bilans, indicateurs, enquêtes portant sur le suivi des étudiants et des étudiantes pendant leurs études, notamment en matière de conditions de vie et d'études, d'évaluation des formations et enseignements, ainsi que de suivi des parcours de formations, de suivi de carrières et d'insertion professionnelle. Elles peuvent être récurrentes ou ponctuelles.

4. Les destinataires

Au sein de l'ENS-PSL : aux services de la direction générale des services dont le service des concours, de la scolarité et des thèses (CoST), le Pôle des affaires juridiques, le service des ressources humaines, le service financier et comptable, le centre de ressources informatiques (CRI), le service de la communication, les services des bibliothèques, la direction des études, de la vie étudiante et des carrières (DEVEC), la direction des relations internationales (DRI), les départements de l'École.

Les informations et données personnelles nécessaires à l'établissement de la paie pour les Normalien.nes-fonctionnaires stagiaires sont uniquement accessibles aux personnes dont les fonctions sont concernées par la mise en œuvre du traitement, notamment le service des ressources humaines, le centre de ressources informatiques, le service financier et l'agence comptable (collecte via un questionnaire LimeSurvey, hébergement en France sur le serveur sécurisé de l'ENS-PSL).

Au sein de l'Université PSL : aux seules personnes habilitées à l'Université PSL au sein du service informatique, de la gestion de la scolarité et de la vie étudiante.

Pour la plateforme de gestion de scolarité, des enseignements et des étudiants PEGASUS, le sous-traitant est : Helvétius Ingénierie – Domiciliée 32 boulevard de Finlande 92000 COLOMBES.

Pour la plateforme « ADUM » dédiée à toutes les démarches de demande et de validation d'inscription, de réinscription et de soutenance de thèse, les informations relatives au RGPD sont disponibles sur le portail de cette application opérée par l'association Contact service ADUM.

5. La durée de conservation des données

Les données sont stockées pour répondre aux demandes de transmission ultérieures de documents administratifs (relevés de notes, certificat de scolarité, diplôme, attestation de paiement des droits).

Les données collectées sont conservées dans le cadre de leur utilisation courante par les services de l'ENS-PSL pour la durée d'utilité administrative et pour une période de 10 ans à compter de leur collecte pour le suivi de l'obligation de l'engagement décennal. Passée cette période, seules certaines données sont conservées pour la durée prévue par la loi (code du patrimoine : jusqu'à 50 ans).

6. Communication des données à caractère personnel des Utilisateurs

L'ENS-PSL s'engage à conserver toutes les données à caractère personnel collectées et à ne les partager que dans certaines circonstances et conformément aux dispositions réglementaires applicables.

En cas d'obligation légale, vis-à-vis d'autres administrations publiques, l'ENS-PSL pourra être amenée à remonter certaines des données sur ses étudiants à des destinataires extérieurs notamment à des fins statistiques, afin de faire des vérifications ou bien dans un souci de simplification des démarches administratives :

- Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (notamment pour les enquêtes SISE), le rectorat, le CROUS (compte IZY,...), l'Observatoire de la vie étudiante

(OVE), SupData, Monmaster.fr, MonCompteFormation, diplôme.gouv.fr, la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

L'ENS-PSL peut également être amenée à communiquer les données concernant les Utilisateurs dans les cas suivants :

- En réponse à une procédure judiciaire ou administrative de toute nature ou à des mesures d'application de la loi réclamées par les autorités compétentes;
- Pour se conformer à ses obligations légales et réglementaires notamment vis-à-vis d'autorités administratives, pour protéger les droits et/ou la sûreté d'un individu et d'empêcher les problèmes de fraude, de sécurité ou techniques.

L'ENS-PSL peut donner un accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs à des prestataires de services tiers, agissant en tant que sous-traitants au sens du RGPD, pour exécuter des services notamment de gestion de base de données, d'hébergement, de stockage, de développement et de maintenance informatique. Ces prestataires n'auront accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs que pour exécuter ces services et seront tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité.

7. Les données des diplômés et anciens étudiants

1. Suivi de l'engagement décennal

L'ENS-PSL est responsable de traitement de données personnelles concernant le suivi de l'obligation d'engagement décennal pour les normaliens élèves (base légale : exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 e) du RGPD).

Au titre du suivi de l'obligation de l'engagement décennal, sont collectées les données suivantes :

- Etat civil (noms, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance) ;
- Numéro de téléphone, adresse postale complète et adresse électronique personnelle ;
- Situation financière ;
- Domaine de formation du diplôme ;
- Parcours de la scolarité (diplômes obtenus, résultats, etc).
- Données en matière de ressources humaines pendant la scolarité (notamment congés sans traitement)
- CV ;
- Formations suivies ou à suivre ;
- Situation professionnelle ;
- Expériences professionnelles ;
- Date d'entrée en poste ;
- Date de sortie de l'École ;
- Type de contrat de travail ;
- Raisons sociales des entreprises de postes ;
- Secteur d'activité : public ou privé ;
- Temps de travail.

Dans l'objectif de minimisation des données collectées, certains éléments peuvent être indiqués comme facultatifs.

Les données sont destinées au suivi du respect de l'engagement décennal et à la vérification de la conformité de la situation professionnelle. Elles sont collectées et organisées par le service de la scolarité, des concours et des thèses de l'ENS-PSL par courrier électronique ou postal. L'ENS-PSL peut également être amené à utiliser l'outil LimeSurvey pour le questionnaire de suivi annuel de l'engagement décennal transmis aux anciens élèves.

Selon les cas, la procédure et les modalités prévues au règlement intérieur de l'ENS-PSL, ces données peuvent être transmises à la Commission en charge de l'engagement décennal pour l'analyse des dossiers et la formulation d'un avis sur les suites à donner sur une rupture, une demande de sursis ou une demande de dispense, avant un éventuel passage en Conseil d'administration.

En cas de recours, les données peuvent être transmises au Pôle des affaires juridiques.

En cas de rupture de l'engagement décennal, les données d'identification et les éléments d'ordre financier sont transmis au service financier et comptable et à l'agence comptable de l'École pour l'établissement des titres de recettes et la mise en œuvre de la procédure de recouvrement.

Les données sont conservées pendant la durée de l'engagement décennal. Dans le cas d'un remboursement après rupture, les données sont conservées conformément aux dispositions réglementaires applicables.

2. Enquêtes d'insertion

L'ENS-PSL est responsable de traitement de données personnelles concernant le devenir des diplômés notamment en matière d'insertion professionnelle (base légale : exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 e) du RGPD) et de suivi des alumni (base légale : intérêt légitime au sens de l'article 6 f) du RGPD).

Dans le cadre du suivi du devenir des diplômés et de l'insertion dans le monde socio-économique après la fin de leur formation, l'ENS-PSL est amenée à contacter les anciens étudiants pour connaître leur devenir (situation professionnelle, parcours, etc.) notamment par la réalisation d'enquêtes à des fins d'études et de publications statistiques sur le devenir des étudiants formés par l'ENS-PSL et d'information des différents publics (étudiants, futurs étudiants, enseignants, etc.).

Les enquêtes de devenir des étudiants de l'ENS-PSL peuvent être mises en œuvre par la direction des études, de la vie étudiante et des carrières de l'ENS-PSL via des démarches de sensibilisation et de sollicitations réalisées sur la base des coordonnées personnelles transmises par l'étudiant à l'ENS-PSL lors de son inscription ou au cours de la scolarité.

Dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle, les informations suivantes peuvent être collectées notamment :

- Etat civil (noms, prénoms, nationalité, année et lieu de naissance) ;
- Numéro de téléphone, adresse postale complète et adresse électronique personnelle ;
- Diplôme obtenu ;
- Situation professionnelle après l'obtention du diplôme ;
- Type d'études poursuivies;
- Type d'emploi ;
- Situation géographique professionnelle ;
- Données de rémunération ;
- Evaluation de la formation suivie.

Dans un objectif de minimisation des données collectées, certains éléments peuvent être indiqués comme facultatifs. Les données sont conservées deux ans.

Pour réaliser ces enquêtes, la direction des études, de la vie étudiante et des carrières de l'ENS-PSL peut mobiliser des moyens humains (personnel interne, vacataires...) et numériques pour la gestion d'enquêtes et la relance des non-répondants.

Les réponses feront l'objet d'un enregistrement et d'un traitement par la direction des études, de la vie étudiante et des carrières de l'ENS-PSL pour produire des statistiques anonymes d'insertion professionnelle pour la direction de l'École, la direction des études, de la vie étudiante et des carrières de l'ENS-PSL.

Les synthèses des résultats d'enquêtes pourront être transmises aux équipes pédagogiques dans le cadre des évolutions des maquettes de formations, des demandes d'habilitation ou d'accréditation des diplômes et également publiées sur le site internet de l'École ou sur des supports de communication interne et/ou externe.

Les synthèses des résultats d'enquêtes sont susceptibles d'être transmises au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR) et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) dans le cadre de l'évaluation des établissements.

3. Réseau des alumni

L'ENS-PSL responsable de traitement de données personnelles peut transmettre les listes de ses Alumni entrants et des diplômés sortants de l'ENS-PSL à l'A-Ulm et la Fondation de l'ENS-PSL pour les finalités suivantes (base légale : intérêt légitime au sens de l'article 6 f) du RGPD) :

- constitution d'un annuaire des Alumni, actions d'animation et de développement de la communauté des Alumni par l'A-Ulm pour favoriser notamment les opportunités professionnelles ;
- prospection et information sur les actions de l'A-Ulm et de la Fondation de l'ENS-PSL.

Les informations suivantes pouvant faire l'objet d'une transmission par l'ENS-PSL à l'A-Ulm et à la Fondation de l'ENS-PSL sont les suivantes :

- Identité (nom, prénom), adresse mail institutionnelle, adresse mail personnelle sous réserve de l'accord de l'Utilisateur,
- Statut,
- Année de promotion d'entrée,
- Année de diplomation,
- Spécialité concours,
- Spécialité principale du diplôme Lettre ou Sciences et spécialité secondaire.

8. Droits des personnes concernées

Vous pouvez à tout moment demander à l'ENS-PSL de faire valoir vos droits sur vos données personnelles selon les cas et en application de la réglementation du RGPD :

- Droit d'être informé ;
- Droit d'accès ;
- Droit à l'effacement ;
- Droit à la rectification ;
- Droit d'opposition si vos données sont utilisées à d'autres fins ne relevant pas d'une obligation légale.

Vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données de l'ENS à l'adresse suivante : donnees.personnelles@ens.psl.eu

Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal. CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 (<https://www.cnil.fr/>).